



## Procès Verbal Conseil de Communauté Du 16 décembre 2019

Le seize décembre deux mille dix-neuf, à 20h30, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à la salle Paul Dardier à Mirepoix, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

### **Membres présents :**

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain TOMEO, Nicole BASSET, Dominique BRETTE, Jean HUILLET, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Jacques ESCANDE, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Monique LE MINEZ, Christian MASCARENCO, Serge MICHAU, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Mariette ROUGE, Arlette ROMERA, Pierre ROUGE, Alain SERVANT, Paul SOULA, Jean-Pierre WIDMANN, Rolland SANCHEZ, Mathilde DERAMOND, Alain BOULBES, Valérie ANSELME, Annie LEOTARD, Marie-Françoise ALBAN, Xavier CAUX, Jean TRIGUERO, André CARBONNEL, Alain PALMADE, Christian CHAUBET, Sébastien BERTRAND

### **Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Claudine CAMOU à Pierre GARCIA, Fabien CATALA à Marie-Françoise ALBAN

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU secrétaire de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil 01<sup>er</sup> octobre 2019**

*Le Procès Verbal du conseil communautaire du 01<sup>er</sup> octobre 2019 a été adopté à l'unanimité.*

### **2. Arrêt du Périmètre de Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur Mirepoix**

#### ***Arrivée de Monsieur BERTRAND Sébastien***

La Communauté de Communes a confié au cabinet AARP une mission de complément et de mise à jour de l'étude d'un SPR sur la commune de Mirepoix.

Cette étude, menée en étroite collaboration avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France, a été présentée le 05 novembre dernier. Il est proposé :

- De créer un plan de sauvegarde et de mise en valeur sur un périmètre restreint correspondant à la bastide,
- De créer un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine autour de la bastide

Ce projet a fait l'objet d'une validation en conseil municipal de Mirepoix en date du 28 novembre 2019.

Monsieur le Président propose d'arrêter ce périmètre sur la commune de Mirepoix tel qu'il a été présenté en annexe dans le dossier préparatoire.

***Adopté à l'Unanimité***

### **3. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et bilan de concertation**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il été décidé de ré-ouvrir le projet de PLUi suite aux observations des Personnes Publiques Associées (PPA).

Au cours de la Conférence des Maires en date du 18 novembre dernier, le projet de PLUi a été présenté et approuvé par les élus présents, prenant en compte les modifications nécessaires.

Consultable sous format papier à disposition à la CCPM et via le site internet, il a fait l'objet d'une concertation auprès des habitants jusqu'au 09 décembre. Par la suite, un bilan de concertation a été dressé suite aux observations faites.

**Modifications majeures apportées :**

- Changement de zonage des projets touristiques (AUL au lieu de NL)
- Réduction de la surface de quelques projets touristiques en fonction des réels besoins et de la maturité des projets.
- Ajout de deux projets touristiques (Ferme de Montbel et Château de Roques)
- Renforcement des justifications du projet dans le rapport de présentation
- Intégration d'éléments relatifs à la stratégie commerciale et économique travaillés avec la CCI sur Mirepoix
- Ajout d'objectif de création de logements sociaux sur des projets avec les communes concernées
- Modification du règlement écrit pour répondre aux demandes de l'ABF, du SDIAU et de la Chambre d'agriculture
- Modifications de formes visant à améliorer la compréhension du dossier et à rectifier des erreurs matérielles

Monsieur le Président propose d'approuver le bilan de concertation et l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal modifié.

***Adopté à l'unanimité***

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'à la suite de l'arrêt du PLUi, il sera adressé à l'ensemble des élus, aux PPA, un dossier de ce projet. Les communes auront 3 mois pour délibérer et donner un avis et des observations. A l'issue des 3 mois, et sans délibération contraire, l'avis sera réputé favorable. Par la suite, dans le courant du mois d'avril, une enquête publique sera alors lancée.

#### **4. Révision allégée du PLU de Montbel**

Pour permettre la réalisation du projet d'hébergement touristique autour du lac, afin de développer le tourisme sur le lac de Montbel et d'offrir un hébergement touristique complémentaire à l'existant, il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme de Montbel par le biais d'une révision allégée.

Cette procédure de révision allégée, faisant l'objet d'une enquête publique, pourrait être lancée en simultané de celle du PLUi.

La CCPM étant en charge de la procédure, Monsieur le Président propose de fixer les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition d'un registre en Mairie et au siège de la CCPM ;
- Information par voie de presse et sur le site Internet de la CCPM ;
- Mise à disposition du dossier au fur et à mesure de son élaboration.

Monsieur le Président propose :

- La prescription de la révision allégée du PLU de Montbel
- L'approbation des objectifs de la procédure
- La définition des modalités de la concertation
- Et de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

***Adopté à l'unanimité***

## **5. Locaux de la Ribambelle**

***Monsieur Alain BOULBES ne prend pas part à la délibération et au vote de ce point.***

Madame Dominique BRETTE, Vice-Présidente à l'enfance-jeunesse informe l'Assemblée que le propriétaire de la maison accueillant la Maison d'Assistantes Maternelles appelée « la Ribambelle » souhaite vendre cette maison.

La Ribambelle est constituée de quatre assistantes maternelles qui, accueillent une quinzaine d'enfants.

Ce service est une offre complémentaire au centre multi-accueil et aux assistantes maternelles à leur domicile.

L'association la Ribambelle n'a pas les moyens financiers pour acheter cette maison.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes se porte acquéreur de cette maison pour la somme de 180 000 € et de la louer à la Ribambelle 750€/mois hors charges.

Il demande l'autorisation de signer l'acte d'achat, le bail de location, d'emprunter la somme de 180 000 € et de le charger de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de ce projet.

***Vote pour : 35***

***Vote contre : 2.***

## **6. Abondement de la participation à la crèche familiale de Mirepoix**

Madame Dominique BRETTE, Vice-Présidente à l'enfance-jeunesse, rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes s'engage annuellement à participer financièrement aux frais de fonctionnement des services de la crèche.

La participation pour 2019 s'avère insuffisante car certains remplacements de personnels ne bénéficient plus des aides antérieures de la ZRR. De plus, l'aide de la CAF a baissé.

Monsieur le Président propose l'attribution d'une participation supplémentaire de 25 000 €.

Un audit sera lancé pour détecter les points forts et faibles mais aussi de mesurer les efforts à réaliser pour parvenir à de meilleurs résultats.

***Adopté à l'unanimité.***

## **7. Plan de développement de massif**

Madame Simone VERDIER, Vice-Présidente en charge de l'environnement, rappelle que la charte forestière engagée par la Communauté de Communes décline un plan d'actions à mettre en œuvre pour la valorisation des espaces boisés. Parmi ces actions, la réalisation d'un plan de développement de massif (PDM) est prévue comme outil de gestion des forêts privées du territoire.

S'appuyant les dynamiques existantes (Charte Forestière de Territoire, Schéma de desserte), l'animation du PDM Coteaux secs de Mirepoix a pour principaux objectifs :

- Mieux connaître les potentialités multifonctionnelles de la forêt privée du territoire,
- Sensibiliser les élus à la richesse forestière privée pour leur territoire (emploi, paysage...),
- Informer et former les propriétaires forestiers privés à la gestion forestière durable et à la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique,
- Accompagner les propriétaires dans leurs projets forestiers en les encourageant à se regrouper et en les aidants pour la mobilisation de leur bois.

Cette action est conduite par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Occitanie.

Monsieur le Président propose de soutenir cette action de Plan de Développement de Massif des Coteaux secs de Mirepoix conduite dans le cadre de la charte forestière du Pays de Mirepoix et de valider le partenariat avec le CRPF pour le bon déroulement de la démarche.

***Adopté à l'unanimité.***

## **8. Renouvellement de la convention de mise à disposition du chantier d'insertion**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes met à disposition de la crèche, des SIVE de Moulin-Neuf- Roumengoux-Cazals des Bayles et de Camon- Belloc- Lagarde-Saint Quentin la Tour, des personnes en contrat dans le cadre du chantier d'insertion.

Afin de régler les modalités de ces mises à disposition, une convention est passée entre ces structures et la Communauté de Communes. Les conventions arrivent à terme le 31 décembre 2019. Il convient de les reconduire.

Monsieur le Président propose de maintenir les dispositions antérieures et d'ajuster les modalités financières. Une participation est demandée aux structures. Une part forfaitaire comprend les contributions pour l'encadrement et la formation à laquelle s'ajoute le montant du service de remplacement et le reste à charge correspondant au salaire déduction faite des aides au poste en CDDI.

Monsieur le Président propose de signer les dites-conventions

**Adopté à l'unanimité.**

## **9. Modification, suppression et création de postes et mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le tableau des effectifs travaillant à la Communauté de Communes doit être mis à jour et validé par l'Assemblée.

Il permet d'ajuster les données en prenant en compte l'ensemble des délibérations sur les emplois et les éléments suivants :

### **Création de postes :**

- 2 adjoints administratifs à temps complet
- 1 adjoint technique à temps complet
- 1 adjoint administratif à temps complet\_pour Besoin occasionnel :
- **Contrats aidés :**
  - 5 CAE à 24 heures
  - 3 CDDI à 26 heures

### **Modifications de temps de travail :**

- 1 adjoint administratif passe de 29.5 heures à 35 heures,
- 1 adjoint animation passe de 20.5 heures à 140 heures mensuelles annualisées,
- 1 adjoint animation passe de 33.25 heures à 35 heures,
- 1 moniteur éducateur passe de 24.5 heures à 35 heures,
- 1 CDI passe de 30 heures à 35 heures

### **Postes à supprimer :**

- 1 adjoint animation à 27.5 heures
- 2 emplois avenir
- 1 poste d'attaché territorial à 35 heures

Les effectifs totaux se répartissent comme suit entre les différentes catégories :

102 postes pourvus
Catégorie A : 5
Catégorie B : 22
Catégorie C : 75

Dont :

Titulaires : 38
CDI de droit public : 12
CDD de droit public : 20
CDD de droit privé : 32

**Adopté à l'unanimité.**

#### **10. Prime pour les CDD de droit privé et CIA**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Complément Indemnitare Annuel (CIA) est prévu dans le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il est octroyé aux agents titulaires et non titulaires de droit public.

Monsieur le Président propose de reconduire cette prime pour un montant maximum de 200 € par agent pour l'année 2019 selon les mêmes modalités d'octroi que l'année précédente (absentéisme, engagement, entretien professionnel...)

Par ailleurs, Monsieur le Président informe l'Assemblée que les contrats de droit privé ne sont, eux, pas éligibles au CIA.

Il propose, par soucis d'équité, d'attribuer une prime annuelle pour les contrats à durée déterminée de droit privé versée en fin d'année au vue des entretiens professionnels, selon les mêmes modalités d'octroi que les agents de droit public.

L'attribution du CIA aux agents de droit public et de la prime annuelle pour les contrats de droit privé fera l'objet d'un arrêté individuel d'attribution.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **11. Reprise des immobilisations du Centre Social et du Centre de permanences EISE**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suite à l'intégration des services de l'EISE à la CCPM, la reprise de certaines immobilisations de l'association est nécessaire. L'ensemble des biens matériels (mobilier, équipements informatiques et divers) ainsi qu'un véhicule du Centre Social et du Centre des permanences sont concernés.

Monsieur le Président informe que certaines immobilisations sont encore en cours d'amortissement, que la valeur résiduelle totale est estimée à 3 218.65 €

Monsieur le Président propose d'intégrer au budget principal de la Communauté de Communes, les immobilisations du Centre Social et du Centre de permanences au 01<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que la reprise des valeurs résiduelles et de verser à l'association EISE le montant de la valeur résiduelle des biens.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **12. Convention de mise à disposition d'un véhicule au SSIAD**

L'intégration des immobilisations du Centre Social et du Centre de permanences EISE à la CCPM concerne notamment la reprise d'un véhicule. Celui-ci sera mis à disposition sur certains créneaux au SSIAD du lundi 17h au mercredi 17h.

Monsieur le Président propose la signature d'une convention de prêt à titre gratuit avec le SSIAD.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **13. Convention CLIC avec le Département**

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) accompagne les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leurs démarches. Le Conseil Départemental aide cette action à hauteur de 80% du coût de fonctionnement du service.

Une convention pluriannuelle a pour but de définir les modalités de participation du Conseil départemental au fonctionnement du CLIC de Mirepoix géré par la CCPM soit 75 000 € maximum. Elle transfère également les aides correspondant au 2eme trimestre 2019.

Suite à la reprise de ce service à la CCPM, il est nécessaire de signer cette convention pour une durée de 3 ans et ainsi de percevoir les subventions nécessaires.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la dite convention.

***Adopté à l'unanimité.***

#### 14. Participation du Conseil Départemental de l'Ariège pour « Mirepoix met le couvert »

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes a organisé cette année la 7<sup>ème</sup> édition de « Mirepoix met le couvert ». Cette manifestation a pour but de promouvoir la qualité des produits de notre terroir et le savoir faire de nos restaurateurs. Cette manifestation met aussi en relation directe les producteurs et les consommateurs mais aussi les professionnels des métiers de bouche.

Au vu de la qualité de la manifestation, le Conseil Départemental a émis le souhait d'y participer à nouveau cette année en louant un espace physique de promotion pour un montant de 3 000 €.

Monsieur le Président demande l'autorisation de facturer au Conseil Départemental cet espace de promotion.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 15. Participation à la CCPO pour Forum Économique « Réussir en Pyrénées Cathares »

Monsieur le Président informe à l'Assemblée que la Communauté de Communes, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, a participé à la mise en place d'un forum économique « Réussir en Pyrénées Cathares » le 5 décembre dernier. Cette manifestation portée par le Club des Entrepreneurs des Pyrénées Cathares, avait pour but d'une rencontre des entreprises locales et ainsi promouvoir les actions du club.

La Communauté de Communes a été sollicitée pour une participation de cette manifestation.

Monsieur le Président propose de participer financièrement à hauteur de 2 575 € à parité avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes comme définit sur le plan de financement suivant :

Financiers	Coût € HT	%
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	2.575 €	23 %
<b>Communauté de Communes du Pays de Mirepoix</b>	<b>2.575 €</b>	<b>23 %</b>
Cofinancement (Etat – CPER Direccte)	5.000 €	44 %
Club des Entrepreneurs du Pays d'Olmes	1.200 €	10 %
<b>Total</b>	<b>11.350 €</b>	<b>100 %</b>

**Adopté à l'unanimité.**

#### 16. Navettes Monts d'Olmes

Monsieur le Président rappelle que depuis deux ans, le service de navette pour l'accès à la station de ski des Monts d'Olmes est réalisé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes -CCPO. Pour la poursuite de ce partenariat la CCPO, les principes suivants ont été arrêtés pour la saison à venir :

- Fonctionnement au départ de Mirepoix les samedis hors période de vacances scolaire de janvier à la fermeture de la station et du lundi au samedi pendant les vacances d'hiver.
- Horaires : départ 8 h de Mirepoix et retour 17 h de la station
- Tarifs pour les usagers fixés à 10 € l'aller-retour au départ de la CCPM, 8€ au départ de la CCPO

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage vient préciser l'ensemble de ces modalités.

Pour la mise en œuvre de ce service, il convient de demander à la Région Occitanie une délégation de la compétence service de transport. Une convention tripartite avec la Région, la CCPM et la CCPO pour la période 2019-2023 est proposée.

Monsieur le Président propose d'autoriser la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CCPO pour la mise en place de ce service de navette ainsi que la convention tripartite de délégation de la compétence transport avec la Région et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

L'Association Ski Club des Monts d'Olmes intervient auprès d'un public d'enfants afin de leur permettre l'accès à la pratique encadrée du ski. L'association propose une prise en charge transport compris depuis Mirepoix.

En soutien à l'activité visant les jeunes du territoire, il est proposé de conventionné avec le Ski club de Mirepoix sur les principes suivant :

Les jours où les adhérents du ski club (enfants et accompagnants) dépassent les 25 usagers pour la navette, la CCPM s'engage à attribuer une aide correspondant au coût payé par le ski club sur cette journée – 250 €.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **17. Délégation de signature pour les notifications des attributions des dossiers PIG**

Dans le cadre de la convention PIG signée le 1er octobre 2019 avec l'État et la SACICAP Toulouse, la Communauté de communes participe, selon les modalités précisées dans la convention, au financement des travaux des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs désireux de s'engager dans des travaux d'amélioration de leur logement. Il est à noter que bien que non signataires de la Convention, le Conseil départemental de l'Ariège et le Conseil régional d'Occitanie participent également à l'opération.

La CCPM devra notifier à chaque demandeur le montant de la subvention qui lui sera accordée, et devra ensuite, à l'issue des travaux, honorer le paiement de cette subvention.

Monsieur le Président propose de s'appuyer sur la procédure d'instruction de l'ANAH, qui est le chef de file et le financeur principal du PIG et de notifier les subventions de la CCPM à chaque particulier dans la foulée de la notification de l'ANAH.

Pour une meilleure compréhension et afin d'encadrer le dispositif, un projet de règlement relatif à l'attribution des aides du PIG est proposé.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée :

- d'approuver le règlement d'attribution des aides de la CCPM relatives au PIG ;
- de lui déléguer l'autorisation de notifier les réponses individuelles aux dossiers qui auront au préalable reçu un accord et une notification de l'ANAH, dans la limite des objectifs et du budget annuel de 107 124 € (du 01/10/n au 31/09/n+1)), fixés dans la Convention PIG, et dans le respect du règlement relatif à l'attribution des aides de la CCPM dans le cadre du PIG. Tout dépassement du budget annuel devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation de délégation.
- de procéder au paiement des subventions à l'issue des travaux, selon les modalités rappelées dans le règlement relatif à l'attribution des aides de la CCPM dans le cadre du PIG.

***Adopté à l'unanimité***

#### **18. Attribution de fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les communes de Belloc, de Manses, Coutens et de Cazals des Bayles ont déposé une demande d'intervention dans le cadre du fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants.

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que ces quatre communes répondent aux modalités d'octroi au fonds de concours 2019 et propose l'attribution du fonds de concours suivant pour chaque commune :

Communes	Objet	Montant fonds de concours
Belloc	Rénovation et mise aux normes du logement communal	5 000.00 €
Manses	Travaux intérieurs Église de Manses	4 294.19 €
Coutens	Travaux de rénovation énergétique et mises aux normes assainissement Mairie	5 000.00 €
Cazals des Bayles	Travaux de réfection logement communal	2 399.00 €

Le Conseil Communautaire approuve la proposition de Monsieur le Président.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **19. Fonds de concours à la commune de Mirepoix pour la réfection de la rue de desserte des locaux de l'annexe de la CCPM**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que de lourds travaux sont nécessaires sur la voie communale de Mirepoix desservant les locaux de l'annexe de la CCPM, la station d'épuration et le parking des vétérinaires. Cette voie communale, dont le coût des travaux a été estimé à 32 000 € HT, sera utilisée fréquemment par les services de la CCPM.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes participe financièrement à ces travaux par le biais d'un fonds de concours exceptionnel attribué à la commune de Mirepoix à hauteur de 50 % du solde restant à charge de la commune

**Adopté à l'unanimité.**

#### **20. Demande de subventions**

##### **A) Travaux de voirie**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le programme des travaux regroupant les travaux de voiries intercommunales ainsi que les opérations de voiries communales 2020 confiées par mandat à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les demandes de subventions dans le cadre de la DETR 2020, ainsi que dans le cadre du FDAL 2020 pour les travaux de voirie communautaire, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux de voirie programme CCPM 2020		État DETR 2020	38.68%	350 000.00 €
- Voirie communautaire	350 000.00 €	CD09 FDAL 2020	5.53%	50 000.00 €
- Travaux sous mandat	554 808.70 €	Autofinancement	55.79%	504 808.70 €
<b>Total</b>	<b>904 808.70 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>904 808.70 €</b>

##### **B) Locaux « Maison France Service »**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Centre Social va être labellisé « Maison France Service » au 01<sup>er</sup> janvier 2020. Cela implique l'accueil de nouveaux opérateurs sur site et la nécessité d'accueil individuel.

D'autre part, le Centre Social tire sa dynamique de la pluralité des services intercommunaux et des permanences qui se côtoient et se complètent dans un même lieu. Afin de répondre au mieux aux besoins pour le développement des actions de ce lieu, un réaménagement et une extension des locaux est souhaitable.

Le rendu récent d'une étude de faisabilité a montré la possibilité d'une extension de 105m<sup>2</sup> et le réaménagement de 220m<sup>2</sup>. Le coût de ces travaux s'élève à 412 880 € HT.

Monsieur le Président propose de déposer ce projet au titre de la DETR et de solliciter également la participation d'autres financeurs.

Dépenses HT		Recettes		
Travaux de réaménagement	356 000.00 € 56 880.00 €	État DETR 2020	46 %	190 304.00 €
		CAF de l'Ariège	9.69 %	40 000.00 €
		Région	24 %	100 000.00 €
		Autofinancement	20 %	82 576.00 €
<b>Total</b>	<b>412 880.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>412 880.00 €</b>

### C) Locaux « annexe » tranche n°3

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les deux premières tranches de travaux concernant les locaux « annexe » de la Communauté de Communes sont terminées.

Une troisième tranche de travaux est nécessaire pour finaliser le programme.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les travaux dédiés suivants :

- Création d'une zone de stationnement pour le personnel,
- Création d'une aire de lavage pour le nettoyage des camions de ramassage des ordures ménagères ainsi que les véhicules légers,
- Désamiantage d'une partie de la toiture du bâtiment,
- Dépose d'anciennes installations électriques hors service,
- Ravalement de la façade du bâtiment.

Ces travaux permettront aux services de la Collectivité, d'avoir un outil de travail professionnel de qualité et répondant aux diverses réglementations en matière d'accessibilité de sécurité et d'hygiène.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les demandes de subventions dans le cadre de la DETR 2020 ainsi que dans le cadre du FDAL 2020, pour cette tranche de travaux, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Requalification d'une friche industrielle en ateliers et bureaux communautaires 3 <sup>ème</sup> tranche	251 173.60 €	État DETR 2020	30.25%	76 000.00 €
		CD09 FDAL 2020	19.90%	50 000.00 €
		Autofinancement	49.85%	125 173.60 €
<b>Total</b>	<b>251 173.60 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>251 173.60 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## **21. Parking public des équipements sportifs de Mirepoix : conventionnement et demande de subventions**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le gymnase et les équipements sportifs de la cité scolaire de Mirepoix ont fait l'objet d'un projet de réfection de la Région.

Pour permettre l'accès à ces équipements sportifs à des usagers hors scolaires, la création d'un parking à l'arrière de la cité scolaire est envisagée.

Le montant estimé des travaux est de 477 000.00 € HT, la maîtrise d'ouvrage de ce projet étant portée par la Région, elle participe à hauteur de 20 % correspondant aux frais d'ingénierie.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de participer à part égale avec la commune de Mirepoix du reste à charge du coût des travaux représentant un montant total HT de 382 000 € et de se prononcer sur les demandes de subventions dans le cadre de la DETR 2020 ainsi que dans le cadre des amendes de police, pour ces travaux, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux parking public des équipements sportifs de Mirepoix	191 000.00 €	État DETR 2020	30 %	57 300.00 €
		Conseil Départemental	20 %	38 200.00 €
		Amendes de police	50 %	95 500.00 €
<b>Total</b>	<b>191 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>191 000.00 €</b>

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention tripartite avec la commune et la Région.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Président explique qu'afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement relatives aux opérations en cours ou celles projetées sur le budget 2020, il demande l'autorisation, dans l'attente du vote du budget 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme les dispositions légales le permettent :

Chapitre- Opération	Compte	Montant
Chapitre 20- Hors opération	202	8 000.00 €
204	204	253 500.00 €
Chapitre 20 – Hors opération	2021	5 000.00 €
Chapitre 21 – Hors opération	2111	15 000.00 €
Chapitre 21 – Hors opération	2184	20 000.00 €
Chapitre 21 – Hors opération	2183	10 000.00 €
Chapitre 21 – Hors opération	2188	15 000.00 €
Chapitre 23 – Hors opération	2313	20 000.00 €
Opération 10 – Siège	2313	25 000.00 €
Opération 11 - Crèche	2313	5 000.00 €
Opération 12 - Chemins de randonnée	2182	20 000.00 €
Opération 20 – Réseau de lecture	2313	5 000.00 €
Opération 24 – Ordures ménagères	2182	264 000.00 €
Opération 26 – Constructions services techniques	2313	20 000.00 €
Opération 28 – Maison de Santé	2313	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>695 500.00 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## 23. DM3 au Budget Principal

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une erreur de 20 centimes d'euros a été relevée sur le budget général 2019. Il s'avère que la reprise du résultat de fonctionnement de 2018 a été saisie à 1 243 116, 61 € au lieu de 1 243 116, 41 €.

Il précise qu'il convient de corriger cette erreur par une décision modificative comme suit :

Recettes Section de fonctionnement				
Chapitre	Opération	Compte	Budget 2019	Montant DM
002		002	1 243 116.61 €	-0.20 €
70		7088		+0.20 €
<b>Équilibre</b>				<b>- €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**24. DM1 au Budget Annexe de la Zone du Rada**

Monsieur le Président informe l'assemblée que lors de préparation des écritures de stock à passer sur le budget annexe de la ZA du Rada, des déficits de crédit ont été relevés.

Monsieur le Président propose au vote la décision modificative suivante :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Prévisions BP 2019	montant DM	chapitre	Compte	Prévisions BP 2019	montant DM
<b>Section d'investissement</b>							
043	608	-	7 047,00 €	043	796		7 047,00 €
<b>Equilibre</b>			<b>7 047,00 €</b>				<b>7 047,00 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>							
040	3355	30 000,00 €	- 7 047,00 €	040	3351	1 191,52	- 191,52 €
040	33586	11 532,42 €	7 047,00 €	040	33581		191,52 €
<b>Equilibre</b>			<b>-</b>				<b>-</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**25. Motion AdCF**

Monsieur le Président informe l'assemblée que L'Association des Communautés de France (AdCF) propose aux intercommunalités une motion afin de défendre la stabilité des organisations à quelques mois des élections municipales et intercommunales.

Elle demande que ne soit pas introduite dans la loi « Engagement et proximité », des dispositions susceptibles de remettre en cause les Compétences des intercommunalités ou de déstabiliser les périmètres.

Monsieur le Président propose d'adopter cette motion.

**Adopté à l'unanimité**

**26. Informations et questions diverses**

Objet	Référence de la décision
Signature du marché d'animation du PIG	N°19/083
Signature du marché de la tranche 2 de travaux de la piscine	N°19/085

Les vœux de la Communauté de Communes auront lieu le jeudi 15 janvier 2020 à 18h30 à la salle communale de Tourtrol.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 22h00.**